

Mauritanie musulmane : l'esclavage, un passé qui ne passe pas...

écrit par Antiislam | 7 juillet 2019



La mise en accusation de l'Occident pour esclavagisme est un thème récurrent de mouvements musulmans implantés en France. Houria Bouteldja est un bel exemple de cette attitude.

Mais, bien entendu, JAMAIS n'est abordé la mise en esclavage de millions d'Européens par les Etats esclavagistes musulmans d'Afrique du Nord entre autres ...

Avec la complicité de l'ignoble Taubira qui entendait empêcher la "stigmatisation" des jeunes musulmans des banlieues.

Pourtant, en ces temps d'élections en Mauritanie, on reparle de l'esclavage dans la Oumma.

Esclavage qui est encore d'actualité ainsi que le montre cette vidéo récente :

<https://www.vooafrique.com/a/4985465.html>

Ou encore celle-ci :

L'article de Wikipédia fait le point sur l'esclavage dans la Mauritanie musulmane :

L'**esclavage en Mauritanie** concernerait environ 43 000 personnes soit 1,06 % de la population en 2016¹ (estimation des ONG sans études). Cependant, les autorités tentent officiellement d'éradiquer ce phénomène.

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de l'esclavage Urmila Bhoola (en) a salué le 21

août 2015 les mesures adoptées par le gouvernement mauritanien pour éradiquer toutes les formes d'esclavage dans le pays.

En effet la nouvelle loi rectifie et endurecit les peines de celle de 2007 incriminant l'esclavage mais qui n'avait pu être appliquée en raison du coup d'État de 2008.

Néanmoins, la veille, le 20 août 2015, Biram Dah Abeid, figure emblématique de la lutte contre l'esclavage moderne, était condamné en appel à 2 ans d'emprisonnement.



En 2009, le militant anti-esclavagiste Biram Ould Dah Ould Abeid a été condamné à six mois de prison pour avoir participé à un rassemblement non autorisé.

L'esclavage dans la région remonte à l'antiquité.

Il a été aboli au ^{xx}e siècle, la première fois en 1905 par un décret des autorités coloniales françaises.

La Constitution de la Mauritanie de 1961 proclame l'égalité entre les citoyens mais ne mentionne pas l'esclavage.

En 1980, le Comité militaire de salut national présidé par Mohamed Khouna Ould Haidalla fait adopter la charia, les textes juridiques fondamentaux sont révisés par les juristes pour être mis en conformité et il en résulte entre autres l'ordonnance n° 081-234 du 9 novembre 1981 abolissant officiellement l'esclavage, après une enquête,

« le gouvernement estime que l'esclavage en tant qu'institution n'existait plus en Mauritanie et que seules subsistaient certaines de ses séquelles au niveau des mentalités »

6. Malgré ces abolitions et les estimations officielles, sociologues, historiens et associations des droits de l'homme considèrent que l'esclavage héréditaire persiste au sein de la société

mauritanienne : privation de libertés dès la naissance, maltraitances, trafics d'êtres humains et viols⁷⁸.

Le 25 mars 2007, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi est élu président de la République lors des premières élections libres depuis l'indépendance.

Il fait adopter par le parlement la loi n° 2007-048 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes, son article 4 prévoit que « Quiconque réduit autrui en esclavage ou incite à

aliéner sa liberté ou sa dignité ou celle d'une personne à sa charge ou sous sa tutelle, pour être réduite en esclave, est puni d'une peine d'emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de cinq cent mille Ouguiyas à un million d'Ouguiyas », la loi punit aussi les fonctionnaires et juges ne portant pas assistance aux esclaves, l'apologie de l'esclavage, les complicités et les récidives⁹. Le coup d'État d'août 2008 met fin à l'expérience démocratique¹⁰. Malgré l'inscription dans la révision de 2012 de la Constitution¹¹, les dispositions de la loi de

2007 ne sont plus appliquées¹² et en 2014, plusieurs militants antisclavagistes sont arrêtés¹³.

Un rapport de l'ONG Walk Free sorti en 2014 sur toutes les formes de l'exploitation humaine a classé la Mauritanie à la tête des pays où il y a un taux des plus élevés avec environ 4 % de la population en 2014¹⁴.

Le parlement mauritanien a adopté le 13 août 2015 une nouvelle loi contre l'esclavage qui le considère comme un crime contre l'humanité et incriminant ses pratiques avec des peines de 10 à 20 ans¹⁵. Cette nouvelle loi est saluée par la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les formes contemporaines de l'esclavage Urmila Bhoola.

L'envoi de jeunes Mauritaniennes pauvres vers l'Arabie saoudite où elles sont exploitées, et parfois tuées, est considéré comme une forme d'esclavage¹⁶.

Il concerne en premier lieu les *Haratines* qui travailleraient encore en partie comme esclaves pour les « Maures blancs » ou *Bidhans* (des Berbères ou Berbères-Arabs)¹⁷.

À côté des Haratines et des Bidhans, d'autres ethnies dites « noires », Peuls, Soninkés et Wolofs, peuplant la Mauritanie ont, selon la sociologue mauritanienne Amel Daddah, « traditionnellement entretenu en leur sein des systèmes de production de type esclavagiste¹⁸ ».

Cependant, si la dimension raciale fait partie du phénomène, il est aussi lié au système de castes et à l'économie.[pas clair]

Des organisations en Mauritanie comme El Hor, SOS Esclaves et IRA Mauritanie luttent contre l'esclavage.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Esclavage_en_Mauritanie